COMMUNE
DE
BOURG-BLANC

FINISTÈRE

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260708-DEL12CM06072026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le vingt-neuf juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Stéphane BERGOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

M. BERGOT Stéphane	M. MARCHADOUR Hervé
M. HABASQUE Claude	Mme MARHADOUR Valérie
Mme MITH Marie-Françoise	M. MAUGUEN David
M. LE GOFF Yves	Mme CABON Marilyne
Mme PAGE Evelyne	Mme LE GALL Christelle
M. BOUCHER Vincent	Mme LE MESTRE Sandra
Mme FAGON Maryvonne	Mme LACHEVRE Gwenaëlle
M. JAOUEN François	M. GOGÉ Renaud
M. COATEVAL Bruno	M. FALC'HUN David
Mme TRÉBAOL Solange	M. CUEFF Tanguy
M. SALAUN Jean-Luc	Mme DÉNIEL Anna
M. TROADEC Thierry	
Mme LANNUZEL Marie-Louise	
Mme JAUD Christiane	

ABSENTS : Mme MEHALLEL Laurence, M. PALLIER Jérôme.

PROCURATIONS :

- Mme MEHALLEL Laurence donne procuration à M. SALAUN Jean-Luc.
- M. PALLIER Jérôme donne procuration à M. FALC'HUN David.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Mme DÉNIEL Anna a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

DISPOSITIF « ON S'LANCE, ENSEMBLE OU EN SOLO ! » - DELIBERATION N° 12

Evelyne PAGE, Adjointe au Maire, explique que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Finistère développe sa politique d'intervention en faveur des jeunes de 12 / 21 ans en soutenant leurs initiatives et les projets qu'ils mettent en œuvre. Dans ce cadre, elle a modifié le précédent dispositif « On s'lance » en fusionnant « On s'lance » et « Sac Ados » par le dispositif « **On s'lance, Ensemble ou En Solo !** » qui vise à accompagner les jeunes tout au long de leurs parcours de jeunesse.

Ce nouveau cadre d'intervention poursuit les objectifs suivants :
- encourager et soutenir la réalisation de projets par les jeunes,
- valoriser les projets,
- conforter chez les animateurs et adultes la pratique d'un accompagnement des jeunes dans la réalisation de leurs projets,
- renforcer dans l'ensemble du département des dynamiques locales d'animation jeunesse,
- communiquer auprès du dispositif dans les lieux de vie des jeunes.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 029-212900153-20260708-DEL12CM06072026-DE

La CAF entend s'appuyer sur une gestion décentralisée du dispositif « On s'lance, ensemble ou solo ! » en passant par la délégation de l'enveloppe à des porteurs dont le rayon d'intervention est adapté à la réalité des jeunesses.

Le nouveau dispositif « On s'lance » comprend désormais :

- « On s'lance Ensemble » : une aide méthodologique et financière des projets de jeunes collectifs de 12 à 21 ans. Une aide financière pouvant aller jusqu'à 80% du projet dans la limite de 1 200 €.

- « On s'lance Solo » : une aide méthodologique et financière au premier départ en vacances en autonomie destination des jeunes entre 16 et 21 ans, en France ou en Europe. Une aide individuelle n'excédant pas 250 €.
Ce dispositif s'appuie sur des critères départementaux et l'animation d'une commission territorialisée de gestion qui se chargerait d'étudier les demandes et de retenir les projets éligibles.

L'enveloppe était auparavant gérée par la Commune de Lannilis, via la charge de coopération CTG Education-Citoyenneté. La convention liant la Caisse d'allocations Familiales et la commune de Lannilis a pris fin au 31 décembre 2024.

Le Conseil de Communauté de la CCPA du 13 novembre 2025 a décidé que cette enveloppe sera dorénavant gérée par la Communauté de communes du Pays des Abers mais à l'échelle du bloc local, en cohérence avec la convention territoriale globale des services aux familles.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette gestion implique que seul le Conseil de communauté est souverain pour décider l'attribution des subventions aux personnes éligibles.

Néanmoins, considérant que seules les Communes sont statutairement compétentes en matière de de politiques Jeunesses et l'intérêt convergent du bloc local sur le sujet, cette attribution ne peut se faire que dans le cadre d'un mécanisme de gouvernance partagée.

En conséquence, une commission d'attribution est mise en place et sa composition réunit :
- un représentant de la CCPA,
- un représentant de chaque commune membre de l'EPCI.

Chaque membre bénéficie d'une voix. Patrice Boucher, en qualité de Vice-Président au bloc local et aux Solidarités, est le représentant de la CCPA.

Enfin, la Communauté de communes a en charge la gestion administrative de cette enveloppe financière d'un montant de 21 780 € pour soutenir les projets des jeunes pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027. Ainsi, le Conseil de communauté sera amené sur proposition de la commission d'attribution, à décider des attributions au titre du dispositif « On s'lance, Ensemble ou En Solo ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Evelyne PAGE pour représenter la commune de BOURG-BLANC au sein de la commission d'attribution de l'enveloppe « On s'lance, Ensemble ou En Solo ».

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an sus-dits.
BOURG-BLANC, le 7 juillet 2026

Le Maire,
Stéphane BERGOT

MAIRIE DE BOURG-BLANC 29 (FINISTÈRE)

Le Maire de BOURG-BLANC :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié ce jour sur le site internet de la commune,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.